



Adhésion et location

Par EquiPeda

Bonjour ,

Je souhaiterai louer une carrière dans un centre équestre de manière ponctuelle afin d'enseigner (diplôme et déclarer) hors la gérante du centre me demande de prendre une cotisation pour accéder au installation + une location de carrière .

Sauf erreur de ma part une adhésion donnant droit au accès au installation (comme pour les propriétaires ou les cavaliers « remplace » une location de carrière .

Pouvez vous m'éclairer avant de signer tout accord je voudrait être sûr de ne pas payer de doublon .

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la gérante qui définit les règles pour la location que vous envisagez.

Il est a priori logique de vous demander une adhésion à l'association puisque l'accès aux installations est réservé aux adhérents.

De ce fait c'est à vous de voir si le montant total vous convient ou d'aller chercher un autre site.

Par Isadore

Bonjour,

En d'autres termes c'est le contrat que vous allez signer qui fixera ce que vous devez payer. Il s'agit d'une transaction entre professionnels, qui est peu encadrée par la loi. Vous avez donc une grande liberté contractuelle, et rien n'empêche de cumuler une adhésion pour l'accès aux installations et un loyer pour chaque utilisation de la carrière.